



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF  
A L'ABONNEMENT ET LA MAINTENANCE DE  
L'APPLICATION MOBILE « VINCENNES MA RUE  
»**

**DÉCISION N° DM-25-127  
EN DATE DU 15 MAI 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision municipale n°DM-23-403 relative au marché de l'abonnement et la maintenance de l'application mobile « Vincennes ma rue » ;

**VU** l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'optimiser la gestion des signalements par les citoyens ;

**CONSIDÉRANT** l'offre technique et financière de CITOPIA correspondant au besoin, présentant un coût raisonnable ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société CITOPIA, sise 7 espace Raymond Aron — CS 80547 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré, représentée par Nebojsa JANKOVIX en qualité de Président, l'avenant n°1 au marché relatif à l'abonnement et maintenance de l'application mobile « Vincennes Ma Rue ».

Le présent avenant intègre le module API signalements avec les éléments suivants :

- A l'article 5.1 : il est ajouté le montant de l'abonnement annuel de 90 € HT.

Le montant global de la maintenance annuelle évolue de 3 150.00 € HT à 3 240,00 € HT

- A l'article 5.2 : il s'agit de rajouter une ligne supplémentaire correspondant au forfait de la mise disposition de l'API pour récupérer les signalements à 850.00 € HT

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**